



Association Blé noir Compte-rendu de l'assemblée générale du 5 mars 2022

Elle s'est tenue à la cité Allende à Lorient de 15 h 20 à 17 h 30. Elle rassemblait 11 adhérents et membres de la collégiale. Six personnes étaient représentées par un pouvoir.

Président de séance : Jean-Jacques Piard

Secrétaire de séance : Annette Massot

- **Présentation du rapport moral 2021. *Approuvé à l'unanimité.***

Année difficile, avec la poursuite de la pandémie et surtout la disparition de Martine Pennetier et Pascal France, deux figures marquantes de Blé noir. Mais aussi avec un engagement toujours intense de l'équipe initiale, renforcée par celle de Riec-sur-Belon. Beaucoup de questionnements mais aussi d'espoirs de développement, grâce en partie à de nouveaux outils de communication.

- **Présentation du rapport d'activités 2021. *Approuvé à l'unanimité.***

- **Présentation du bilan financier au 31 décembre 2021. *Approuvé à l'unanimité.***

Le trésorier Jean-Jacques Piard nous fait remarquer qu'il y a un déficit dans la trésorerie de mille cinq cent soixante dix euros ou segals en 2021. Malgré de nombreuses vérifications, son origine n'a pas été identifiée. On cherche une solution, peut-être reconstruire tous les outils ou faire appel à l'aide d'un comptable. L'assemblée assure le trésorier du renouvellement de sa pleine confiance.

- **Renouvellement de la collégiale**

Conformément à nos statuts, la collégiale doit être renouvelée par moitié par tirage au sort (art. 8). Marie Braive ne désire pas renouveler sa participation à la collégiale.

Béatrice Sculier et Annette Massot ne sont pas concernées par le tirage au sort, car déjà sortantes et réélues en 2020.

Jean-Jacques Piard et Christian Gerhards sont les sortants tirés au sort.

- **Appel à candidature pour la collégiale**

Sophie France présente sa candidature. Jean-Jacques Piard et Christian Gerhards se représentent.

- **À l'issue du vote, sont élus à l'unanimité :**

Sophie France, Jean-Jacques Piard, Christian Gerhards

- **La collégiale est donc composée des membres suivants :**

Annette Massot, Sophie France, Annie-Claude Gallerand, Martine Rousseau, Béatrice Sculier, Christian Gerhards, Yann Guével, Philippe Le Tallec, Jean-Jacques Piard.

- **Résolution sur les jeu des MLCC**

L'implication de Fanny Mongermont pour la réalisation de ce jeu sur les monnaies locales complémentaires et citoyennes a été très importante. C'est un outil de promotion prometteur.

En contrepartie, Fanny demande que Blé noir lui achète pour 500 € => 350 € après négociation.

Il faudra le faire circuler, apprendre à l'animer, démarcher les magasins de jeux, les médiathèques, les centres socio-culturels, les cafés associatifs, les établissements scolaires...

L'assemblée approuve à l'unanimité.



Association Blé noir

Compte-rendu de l'assemblée générale du 5 mars 2022

Prospectives

- **Marché de Merville** : échanges entre l'adjoint municipal Alain Le Brusq et Jean-Jacques, pour : 1) avoir un emplacement près d'un groupe de commerçants qui acceptent le segal ; 2) pouvoir mettre notre matériel à l'abri. Proposition de nous prêter un barnum.
- **Biocoop** (rencontre avec Mickaël, directeur des 7 épis). Bien identifier le cheminement du segal. Par rapport aux fournisseurs, pourrait-on envisager une ristourne de 10 % lorsqu'ils acceptent le règlement de leurs factures en segals ? Par rapport aux salariés, un intéressement de cinq segals. Réflexions à mener conjointement avec Mickaël pour résoudre les difficultés.
- **Aloen** : plusieurs salariés de cette association seraient prêts à ce qu'une petite partie de leur salaire leur soit versée en segals (refaire un point avec le comptable d'Aloen).
- **Mairies de Clohars-Carnoët et Arzano**. Recontacter les équipes municipales. Elles sont prêtes à introduire le segal pour les indemnités des élus, la rémunération des agents territoriaux (sur la base du volontariat), le paiement de la cantine et de l'abonnement à la médiathèque...
- **Le site** : Martine, Fabrice, Yann et Christian se retrouvent régulièrement pour travailler à sa refonte. La structure est à peu près définie, avec les menus, les écrans, la présentation esthétique. Reste à remanier et intégrer les contenus (avec les listes !), à organiser des liens et des passerelles.
- **Réponse à Antony** : il demandait que l'on offre 2 ans d'adhésion aux partenaires (aux nouveaux sans doute). Or la gratuité est inenvisageable, car les adhésions sont la seule ressource de l'association. De plus, nous pensons que ce n'est pas le coût de l'adhésion qui décourage les partenaires, mais plutôt le peu de règlements en segals et le manque de circulation de la monnaie. Nous proposons à O'zactes d'organiser sur son territoire une information sur les MLCC, par exemple en utilisant le jeu de Fanny.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale se clôt à 17 h 30.

Le président de séance
Jean-Jacques Piard

La secrétaire de séance
Annette Massot